PAYS DE FALAISE NORMANDIE

GUICHET UNIQUE POUR LE DÉPOT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Certificat d'urbanisme - Déclaration préalable - Permis de construire - Permis d'aménager - Permis de démolir

Vous avez un projet de construction, rénovation, d'aménagement,... ?
Vous devez déposer une demande d'autorisation auprès de votre commune.

Optez pour la démarche en ligne
plus simple, plus rapide et accessible à tous :

https://paysdefalaise.geosphere.fr/guichet-unique/

Un service en ligne **accessible 7/7 - 24/24** depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier.

Un **suivi de l'avancement** de votre dossier en temps réel.

Une **aide en ligne** pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

Des **échanges simplifiés** avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

Un **gain de temps et d'argent.** Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

Ce service en ligne est ouvert pour les communes suivantes :

AUBIGNY Berrières-d'Ailly Bons-Tassilly CORDEY Damblainville Epaney ERAINES Ernes Falaise Fontaine-le Pin FOURCHES Fresné-La-Mère Jort LA HOGUETTE Le Mesnil-Villement Leffard MAIZIÈRES Morteaux-Coulibœuf Noron-l'Abbaye NORREY-EN-AUGE Olendon Ouilly-le-Tesson PERRIÈRES Potteville-Ners Pierrefitte en-Cinglais PONT-D'OUILLY Potigny Rapilly ROUVRES Saint-Germain-Langot Saint-Martin-de Mieux SAINT-PIERRE-CANIVET Saint-Pierre-du-Bû Sassy SOULANGY Soumont-Saint-Quentin USSY VERSAINVILLE Villers-Canivet Villy-Lez-Falaise

Votre mairie reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

A noter, le dêpot papier ou l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception reste possible à la Mairie où se situe votre projet.